



**PREFECTURE DE LA REGION POITOU - CHARENTES
PREFECTURE DE LA VIENNE**

**PREFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE
PREFECTURE DES DEUX-SEVRES
PREFECTURE DE LA CHARENTE**

**LIGNE A GRANDE VITESSE SUD EUROPE ATLANTIQUE
LGV-SEA
REALISATION PAR RESEAU FERRE DE FRANCE
DU TRONCON TOURS-ANGOULEME
entre les communes de Saint-Avertin (Indre-et-Loire) et de Xambes (Charente)**

AVIS D'ENQUETES

Par arrêté inter préfectoral en date du 1^{er} octobre 2007, a été prescrite l'ouverture des enquêtes conjointes :

- **préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux de réalisation du tronçon Tours-Angoulême entre les communes de Saint-Avertin (Indre-et-Loire) et de Xambes (Charente) de la future ligne à grande vitesse Sud Europe Atlantique (LGV-SEA) ;**
- **préalable à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes et établissements publics de coopération intercommunale concernés ;**

Les pièces des dossiers, comportant une étude d'impact, ainsi que les registres d'enquête, seront déposés du **jeudi 25 octobre 2007 au mercredi 19 décembre 2007** inclus soit durant **56 jours** consécutifs en préfectures d'Indre et Loire, de la Vienne, des Deux-Sèvres et de la Charente et en sous-préfectures de Chinon et de Loches (Indre-et-Loire) et de Châtellerault (Vienne), dans les mairies citées ci-après et au siège de la Communauté d'Agglomération de Poitiers et du Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Seuil du Poitou situé en mairie de Poitiers, où ils pourront être consultés aux heures normales d'ouverture des bureaux. Les observations pourront également être adressées par écrit au président de la commission d'enquête, au siège principal de l'enquête domicilié à la préfecture de la Vienne, Place Aristide Briand B.P.589 – 86021 POITIERS CEDEX.

Les communes concernées par l'enquête relative à la déclaration d'utilité publique sont les suivantes :

Indre-et-Loire :

Saint-Avertin, Chambray-les-Tours, Veigné, Montbazou, Monts, Sorigny, Thilouze, Villeperdue, Saint-Epain, Sainte-Catherine de Fierbois, Sainte Maure de Touraine, Sepmes, Draché, Maillé, Nouâtre, La Celle-Saint-Avant, Ports Sur Vienne, Marigny Marmande, Antogny le Tillac, Pussigny.

Vienne :

Mondion, Leigné sur Usseau, Saint Gervais Les Trois Clochers, Sossais, Thuré, Saint Genest d'Ambière, Scorbé Clairvaux, Colombiers, Marigny Brizay, Jaunay Clan, Chasseneuil du Poitou, Migné Auxances, Buxerolles, Poitiers, Biard, Vouneuil sous Biard, Fontaine le Comte, Ligugé, Coulombiers, Marçay, Marigny Chémereau, Celle L'Evescault, Payré, Brux, Chaunay, Mignaloux Beauvoir, Montamisé, Saint Benoît, Vouneuil sur Vienne, Cenon sur Vienne, Naintré, Châtellerault, Saint Cyr, Beaumont, Dissay, Saint Georges les Baillargeaux.

Deux sèvres :

Rom, Vanzay, Pliboux, Limalonges, Sauzé Vaussais.

Charente :

Londigny, Montjean, Saint Martin du Clocher, Villiers Le Roux, La Chèvrerie, Villefagnan, La Faye, Raix, Courcôme, Charmé, Juillé, Luxé, Cellettes, Villognon, Vervant, Xambes.

Les communes concernées par l'enquête relative à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme sont les suivantes :

Indre-et-Loire :

Saint-Avertin, Chambray les Tours, Veigné, Montbazou, Monts, Sorigny, Villeperdue, Sainte Catherine de Fierbois, Sainte Maure de Touraine, Sepmes, Draché, Nouâtre, La Celle Saint Avant, Antogny le Tillac.

Vienne :

Saint Gervais Les Trois Clochers, Thuré, Saint Genest d'Ambière, Scorbé Clairvaux, Colombiers, Marigny Brizay, Jaunay Clan, Chasseneuil du Poitou, Migné Auxances, Buxerolles, Poitiers, Biard, Vouneuil sous Biard, Fontaine le Comte, Ligugé, Coulombiers, Marigny Chémereau, Celle L'Evescault, Payré, Chaunay, Mignaloux Beauvoir, Montamisé, Saint Benoît, Vouneuil sur Vienne, Cenon sur Vienne, Naintré, Châtellerault, Saint Cyr, Beaumont, Dissay, Saint Georges les Baillargeaux.

Deux-sèvres :

Sauzé Vaussais.

Charente :

Villefagnan.

La commission d'enquête, désignée par ordonnance du 18 juillet 2007 de Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Poitiers, est composée comme suit :

- Monsieur Bernard BERTHOVIN, chef de subdivision de l'équipement à la retraite, désigné en qualité de président,
- Monsieur Jean-Paul DURIEUX, receveur principal des finances à la retraite,
- Monsieur Claude BERGERON, ancien membre de la chambre d'agriculture des Deux-Sèvres,
- Madame Geneviève DELAGE, directrice d'un organisme de formation à la retraite,
- Monsieur Jean-Pierre STEVENIN, colonel honoraire,

- Monsieur Bernard PIPET, commandant de police honoraire,
 - Monsieur Jean FALOURD, professeur à la retraite,
 - Monsieur Jean-Yves LUCAS, lieutenant-colonel à la retraite,
 - Monsieur Claude DAMOY, lieutenant-colonel de la gendarmerie nationale à la retraite,
 - Monsieur Pierre DOLLE, commandant de la police honoraire
 - Monsieur Jacques VINCELOT, ingénieur chef de section SNCF à la retraite
 - Monsieur Jean-Pierre MESLET, officier à la retraite
 - Monsieur Richard RATINAUD, colonel à la retraite de l'armée de terre
- désignés en qualité de membres titulaires.

- Madame Bernadette MARFAING, professeur d'histoire géographie à la retraite,
 - Monsieur Roland DODIN, lieutenant colonel de la gendarmerie nationale à la retraite,
 - Monsieur Francis COUSTEAU, retraité de l'armée de l'air,
- désignés en tant que membres suppléants.

En cas d'empêchement de Monsieur Bernard BERTHOVIN , la présidence de la commission sera assurée par un des membres titulaires de la commission.

En cas d'empêchement de l'un des membres titulaires, celui-ci sera remplacé par l'un des membres suppléants.

Un au moins des commissaires enquêteurs se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, selon le calendrier suivant :

Indre-et-Loire	
Préfecture (Tours) Lundi 5 novembre 2007 de 9 h à 12 h Mercredi 19 décembre 2007 de 13 h 30 à 16 h 30	Sainte Catherine de Fierbois Mardi 13 novembre 2007 de 9 h à 12 h
Sous-Préfecture de Chinon Mardi 30 octobre 2007 de 9 h à 12 h Jeudi 22 novembre 2007 de 9 h à 12 h	Sainte Maure de Touraine Mardi 27 novembre 2007 de 9 h à 12 h
Sous-Préfecture de Loches Jeudi 25 octobre 2007 de 9 h à 12 h Jeudi 22 novembre 2007 de 13 h 30 à 16 h 30	Sepmes Mercredi 19 décembre 2007 de 9 h à 12 h
Saint-Avertin Jeudi 15 novembre 2007 de 14 h à 17 h	Draché Jeudi 15 novembre 2007 de 9 h à 12 h
Chambray Les Tours Mardi 30 octobre 2007 de 14 h à 17 h Jeudi 13 décembre 2007 de 9 h à 12 h	Maillé Mardi 30 octobre 2007 de 14 h 30 à 17 h 30 Vendredi 14 décembre 2007 de 14 h 30 à 17 h 30
Veigné Samedi 10 novembre 2007 de 9 h à 12 h Mardi 18 décembre 2007 de 14 h à 17 h	Nouatre Samedi 10 novembre 2007 de 9 h à 12 h Mardi 4 décembre 2007 de 14 h à 17 h
Montbazou Mardi 27 novembre 2007 de 9 h à 12 h	La Celle Saint Avant Mardi 27 novembre 2007 de 14 h 30 à 17 h 30
Monts Mardi 4 décembre 2007 de 14 h à 17 h	Ports sur Vienne Lundi 5 novembre 2007 de 9 h à 12 h
Sorigny Mardi 20 novembre 2007 de 14 h à 17 h	Marigny Marmande Vendredi 16 novembre 2007 de 9 h à 12 h
Thilouze Jeudi 22 novembre 2007 de 9 h à 12 h	Antogny le Tillac Jeudi 29 novembre 2007 de 9 h à 12 h
Villeperdue Jeudi 8 novembre 2007 de 14 h à 17 h	Pussigny Mardi 30 octobre 2007 de 14 h à 17 h
Saint Epain Mardi 13 novembre 2007 de 14 h à 17 h	

Vienne	
Préfecture (Poitiers) Lundi 5 novembre 2007 de 14 h à 17 h Jeudi 13 décembre 2007 de 14 h à 17h	Ligugé Mardi 20 novembre 2007 de 9 h à 12 h
Sous-Préfecture de Châtellerault Lundi 5 novembre 2007 de 9 h à 12 h Lundi 10 décembre 2007 de 9 h à 12 h	Coulombiers Mardi 6 novembre 2007 de 15 h à 18 h
Mondion Jeudi 8 novembre 2007 de 14 h à 17 h	Marçay Jeudi 8 novembre 2007 de 9 h 30 à 12 h 30
Leigné sur Usseau Vendredi 23 novembre 2007 de 14 h à 17 h	Marigny Chémereau Jeudi 22 novembre 2007 de 9 h à 12 h
Saint Gervais les Trois Clochers Jeudi 22 novembre 2007 de 9 h à 12 h	Celle L'Evescault Mardi 27 novembre 2007 de 9 h à 12 h
Sossais Mardi 13 novembre 2007 de 9 h à 12 h	Payré Jeudi 29 novembre 2007 de 9 h à 12 h
Thuré Mercredi 5 décembre 2007 de 14 h à 17 h	Brux Mardi 11 décembre 2007 de 9 h à 12 h
Saint Genest d'Ambière Mercredi 14 novembre 2007 de 14 h 30 à 17 h 30	Chaunay Mercredi 19 décembre 2007 de 9 h à 12 h
Scorbé-Clairvaux Jeudi 15 novembre 2007 de 14 h à 17 h	Mignaloux-Beauvoir Jeudi 13 décembre 2007 de 9 h à 12 h
Colombiers Mercredi 12 décembre 2007 de 14 h à 17 h	Montamisé Mardi 18 décembre 2007 de 9 h à 12 h
Marigny Brizay Jeudi 25 octobre 2007 de 9 h à 12 h Lundi 10 décembre 2007 de 14 h 30 à 17 h 30	Saint-Benoît Lundi 26 novembre 2007 de 14 h à 17 h
Jaunay Clan Jeudi 25 octobre 2007 de 14 h 30 à 17 h 30 Mercredi 19 décembre 2007 de 9 h 15 à 12 h 15	Vouneuil sur Vienne Mercredi 14 novembre 2007 de 9 h à 12 h
Chasseneuil du Poitou Mardi 30 octobre 2007 de 9 h 15 à 12 h 15 Mardi 11 décembre 2007 de 14 h 30 à 17 h 30	Cenon sur Vienne Mercredi 21 novembre 2007 de 14 h 30 à 17 h 30
Migné Auxances Mardi 30 octobre 2007 de 14 h 30 à 17 h 30 Mardi 11 décembre 2007 de 9 h à 12 h	Naintré Vendredi 9 novembre 2007 de 9 h à 12 h
Buxerolles Lundi 29 octobre 2007 de 9 h à 12 h Mardi 4 décembre 2007 de 14 h 30 à 17 h 30	Châtellerault Jeudi 8 novembre 2007 de 9 h à 12 h Mercredi 19 décembre 2007 de 9 h à 12 h
Poitiers Jeudi 25 octobre 2007 de 9 h à 12 h Mercredi 19 décembre 2007 de 14 h 30 à 17 h 30	Saint-Cyr Mercredi 7 novembre 2007 de 14 h 30 à 17 h 30
Biard Lundi 5 novembre 2007 de 9 h à 12 h Jeudi 13 décembre 2007 de 14 h à 17 h	Beaumont Mercredi 28 novembre 2007 de 14 h 30 à 17 h 30
Vouneuil sous Biard Mardi 6 novembre 2007 de 9 h à 12 h Samedi 15 décembre 2007 de 9 h à 12 h	Dissay Mardi 20 novembre 2007 de 9 h à 12 h
Fontaine le Comte Jeudi 25 octobre 2007 de 9 h à 12 h Samedi 8 décembre 2007 de 9 h à 12 h	Saint-Georges-les-Baillargeaux Mercredi 7 novembre 2007 de 9 h à 12 h
Deux-Sèvres	
Préfecture (Niort) Vendredi 26 octobre 2007 de 14 h à 17 h Lundi 3 décembre 2007 de 14 h à 17 h	Pliboux Jeudi 15 novembre 2007 de 14 h 30 à 17 h 30

Rom Vendredi 26 octobre 2007 de 9 h à 12 h Mardi 18 décembre 2007 de 9 h à 12 h	Limalonges Mardi 20 novembre 2007 de 14 h 30 à 17 h 30
Vanzay Mercredi 7 novembre 2007 de 9 h à 12 h	Sauzé Vaussais Lundi 29 octobre 2007 de 9 h à 12 h Samedi 8 décembre 2007 de 9 h à 12 h
Charente	
Préfecture (Angoulême) Jeudi 15 novembre 2007 de 9 h à 12 h Mardi 18 décembre 2007 de 9 h à 12 h	Courcôme Jeudi 8 novembre 2007 de 9 h à 12 h
Londigny Jeudi 8 novembre 2007 de 9 h à 12 h	Charmé Mardi 13 novembre 2007 de 9 h à 12 h
Montjean Vendredi 23 novembre 2007 de 9 h à 12 h	Juillé Jeudi 22 novembre 2007 de 14 h 30 à 17 h 30
Saint Martin du Clocher Vendredi 7 décembre 2007 de 13 h 30 à 16 h 30	Luxé Mardi 27 novembre 2007 de 9 h à 12 h
Villiers le Roux Mardi 27 novembre 2007 de 14 h à 17 h	Cellettes Mardi 4 décembre 2007 de 14 h à 17 h
La Chévrerie Vendredi 16 novembre 2007 de 9 h à 12 h	Villognon Jeudi 25 octobre 2007 de 9 h à 12 h Jeudi 13 décembre 2007 de 9 h à 12 h
Villefagnan Mardi 30 octobre 2007 de 9 h à 12 h Samedi 15 décembre 2007 de 9 h à 12 h	Vervant Lundi 10 décembre 2007 de 14 h à 17 h
La Faye Jeudi 25 octobre 2007 de 14 h 30 à 17 h 30	Xambes Vendredi 14 décembre 2007 de 14 h à 17 h
Raix Mardi 30 octobre 2007 de 9 h à 12 h	

Pendant la durée de l'enquête, les pièces du dossier – sans les registres - seront également déposées au siège du Syndicat Mixte de l'Agglomération Tourangelle, 60 avenue Marcel Dassault à Tours, à la disposition de chacun pour information, de 9h à 12 h et de 14 h à 17 h.

La commission d'enquête rendra son avis sur le projet au Préfet de la région Poitou-Charentes, Préfet de la Vienne dans le délai de six mois à compter de l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique. Une copie de ce rapport sera adressée au Président du Tribunal Administratif de Poitiers.

Le rapport et les conclusions de la commission seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête en préfectures d'Indre-et-Loire, de la Vienne, des Deux Sèvres et de la Charente, en sous-préfectures de Chinon et Loches (Indre-et-Loire) et de Châtellerauld (Vienne), dans les mairies concernées par l'enquête publique et au siège de la Communauté d'Agglomération de Poitiers et du Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Seuil du Poitou.

La déclaration d'utilité publique et de mise en compatibilité des POS, PLU et SDAU est prise par le Premier Ministre par décret en Conseil d'Etat.

La personne responsable du projet est Réseau Ferré de France, Mission LGV Sud Europe Atlantique, 7 A, terrasse Front du Médoc, 33075 BORDEAUX.